

COMMUNE DE CREVOUX

PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

Le lundi dix-neuf septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Crévoux, dûment convoqué par le Maire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane SCARAFAGIO, Maire.

Etaient présents (6) : Stéphane SCARAFAGIO, Marie-Emmanuelle MARGARON, Françoise PONS, Erwan FAURE, Laurent PASCAL, Yves LAGRANGE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (1) : Isabelle RECOTILLET (a donné pouvoir à Erwan FAURE)
- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Etaient absents :

- Ayant donné pouvoir (0) :
- N'ayant pas donné pouvoir (1) : Nina LAPIERRE

Nombre de votants : 7 (6+1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Marie-Emmanuelle MARGARON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'assemblée l'ordre du jour. Il propose l'ajout de la délibération suivante :

- Autre domaine de compétences : Aménagement du cimetière communal – Approbation de la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de séance du 20 juillet 2022.

**Objet : N° 39 – Finances locales - Tarifs de location du matériel de ski de fond pour la saison 2022-2023.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré par 8 voix pour (7 + 1 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention, a décidé de fixer les tarifs de location du matériel de ski de fond pour la saison 2022-2023 comme suit :

	½ journée	journée	Semaine (6 jours)
<b>SKIS FOND ADULTES</b>			
Equipelement complet	9,00 €	13,00 €	62,00 €
Skis	6,50 €	8,00 €	38,00 €
Chaussures	5,50 €	7,00 €	33,00 €
<b>SKIS FOND ENFANT</b>			
Equipelement complet	8,00 €	10,00 €	48,00 €
Skis	6,00 €	6,50 €	31,00 €
Chaussures	4,00 €	4,50 €	21,00 €
<b>SKIS SKATING ADULTES</b>			
Equipelement complet	12,00 €	17,50 €	87,00 €
Skis	8,00 €	12,00 €	60,00 €
Chaussures	5,50 €	7,50 €	37,00 €
<b>SKIS SKATING ENFANTS</b>			
Equipelement complet	10,00 €	14,00 €	70,00 €
Skis	7,00€	9,00 €	45,00 €
Chaussures	4,00 €	4,50 €	22,00 €
<b>RAQUETTES</b>	4,50 €	7,00 €	/
<b>LUGE</b>	2,50 €	/	/

#### Location collectivités et écoles :

Equipelement complet enfant ½ journée classique : 7,00 € // ½ journée skating :9,00€

Equipelement complet enfant journée classique : 8,50 € // journée skating : 10,00€

Equipelement complet adulte journée classique : 9,00 € // journée skating : 12.00€

#### Location groupe (à partir de 10 personnes) :

Proposition sur devis, remise de 10 % sur le tarif journée uniquement.

**Objet : N° 40 – Finances locales - Tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond, des activités nordiques et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin pour la saison 2022-2023.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour (7 + 1 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention, a décidé de voter les tarifs pour la saison 2021-2022 comme suit :

Intitulé du titre	Catégorie
Nordic Pass National Adulte (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus) Après le 15/11/22	210,00 €
Nordic Pass National Adulte Primeur (à partir de 16 ans soit 15 ans révolus) Du 01/10/22 au 15/11/22	180,00 €
Nordic Pass National Jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus, prise en compte de l'âge le jour de l'achat du pass) Après le 15/11/22	75,00 €
Nordic Pass National Jeune Primeur Jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus, prise en compte de l'âge le jour de l'achat du pass) Du 01/10/22 au 15/11/22	65,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison (Adulte) Après le 15/11/2022	164,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Primeur. Du 01/10/22 au 15/11/22	115,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (adulte - 2 personnes et plus)	48,00 €/pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte	58,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune	36,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (Jeune – 2 personnes et plus)	25,00€/pers
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (journée)	3 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (semaine)	12 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 1 personne (saison)	35 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 2 personnes (journée)	5 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – 2 personnes (semaine)	20 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – Famille (journée)	6 €
Contribution volontaire activités hors ski de fond Alpes du Sud – Famille (semaine)	24 €
<b>Titres à validité locale</b>	
Nordic Pass Saison Site Adulte	89,00 €
Nordic Pass Saison Site Adulte Primeur (vendu avant le 15/11)	69,00 €
Nordic Pass Journée Adulte	13,00 €
Nordic Pass Journée Jeune	6,50 €
Nordic Pass 3 heures Adulte	10,00 €
Nordic Pass 3 heures Jeune	5,50 €
Nordic Pass Journée Duo (2 adultes)	21,00 €
Nordic Pass Journée Tribu (10 personnes minimum) (Tarif par personne)	8,50 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs Adulte	21,00 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs Jeune (création de tarif)	11,00 €
Nordic Pass Journée Marcheur	3,00 €
Nordic Pass Semaine Marcheur	12,00 €
Nordic Pass Saison Marcheur	35,00 €
Cartes RFID	1,00 €

### **Bénéficiaire d'un tarif préférentiel :**

- les jeunes licenciés des clubs de ski nordique de la Région Sud : tarif 15 €/jeune.
- les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 15€ / personnes – (forfait non nominatif).

L'association, qui percevra les recettes de ces forfaits, s'interdit de faire confectionner et diffuser tout autre titre que ceux définis ci avant.

### **Sont exonérés de la redevance :**

- les enfants de moins de 5 ans (pas de titre spécifique) sur le département des Hautes-Alpes des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes.
- les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire (pas de titre spécifique).
- les séniors de plus de 75 ans.
- les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique).
- les moniteurs nordiques ayant conventionné avec un domaine adhérent à Nordic Alpes du Sud.
- les moniteurs ski de fond : gratuité du Pass domaine.
- Pas de gratuité pour les moniteurs d'alpin.

### **Objet : N° 41 – Finances locales – Demande de subventions - Programme de voirie communale 2020.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 8 voix pour (7 + 1 pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention, décide d'établir le programme de voirie communale pour l'année 2020 :

- Le Chef-lieu – Montée de Jean-Marie

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 16 007,85 € HT.

Sollicite l'attribution d'aides publiques auprès du Département, selon le plan de financement de l'opération :

▪ Département 05	11 312,00 €
▪ Autofinancement	4 695,85 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **Objet : N° 42 – Finances locales – Demande de subventions - Programme de voirie communale 2022.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 8 voix pour (7 + 1 pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention, décide d'établir le programme de voirie communale pour l'année 2020 :

- Le Chef-lieu – Parvis devant l'église

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à € 11 085,20 € HT.

Le Département peut attribuer une subvention sur un montant prévisionnel de travaux atteignant 15 997,34 € HT.

Sollicite l'attribution d'aides publiques auprès du Département, selon le plan de financement de l'opération :

- Département 05 11 198,14 €
- Autofinancement 4 799,20 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

#### **Objet : N°43 – Finances locales – Décision modificative de budget – Budget Principal – N°3.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, par 8 voix pour (7 + 1 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention, décide de voter le virement de crédit suivant :

Crédits à ouvrir		
Imputation	Nature	Montant
21 / 21531/141	Réseaux d'adduction d'eau	1 420,00
	<b>Total</b>	<b>1 420,00</b>

Crédits à réduire		
Imputation	Nature	Montant
20 / 204182 / 130	Autres organismes publics – Bât- et installations	1 420,00
	<b>Total</b>	<b>1 420,00</b>

#### **Objet : N°44 – Autres types de contrats : groupement de commande pour la réalisation d'une étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Serre-Ponçon (CCSP), a constitué un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire.

Ce groupement de commande permet de répartir les rôles comme suit :

##### **Rôle de la CCSP :**

- Gestion de la consultation des entreprises sur la plateforme AWS
- Analyse des offres
- Préparation des documents de passation de marché
- Envoi des courriers aux candidats non retenus

##### **Rôle des membres du groupement :**

- Détermination de la nature et l'étendue des besoins à satisfaire
- Transmission au coordonnateur des données et informations nécessaires au suivi de l'exécution des marchés
- Les membres du groupement exécutent, pour ce qui les concernent, le marché à hauteur de leurs besoins et notamment :
  - o L'envoi de la lettre de notification
  - o La signature de l'acte d'engagement
  - o la passation des ordres de service,

- o la gestion de la facturation

Après en avoir délibéré par 8 voix pour (7 + 1 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal valide le principe de la constitution d'un groupement de commandes selon les termes de la convention présentée, désigne la CCSP comme coordonnateur du groupement de commande et autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commande et tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : N° 45 – Autres domaines de compétences – Ramonage.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 5 voix pour, 2 voix contre (1 + 1 pouvoir) et 0 abstention, accepte que la commune prenne à sa charge un ramonage par an pour les personnes non imposables et autorise monsieur le Maire à signer le devis proposé par la société Cheminée Pro.

**Objet : N° 46 – Autres domaines de compétences – Aménagement du cimetière communal – Approbation de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le maire présente le projet proposé par Marine RUFFIN PAYSAGISTE CONCEPTRICE concernant l'aménagement du cimetière communal.

Le montant global de sa prestation s'élève à 6 850,00 €, décomposé comme suit :

<b>Mission</b>	<b>% de la mission</b>	<b>Total</b>
Avant-projet	20%	1 400 €
Projet	18%	1 200 €
DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)	18%	1 250 €
ACT (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux)	11%	750 €
VISA (procédure de contrôle de la conformité des études d'exécution produites par les entreprises)	4%	250 €
DET (Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux)	22%	1 500 €
AOR (Assistance lors des opérations de réception de l'ouvrage)	7%	500 €
<b>TOTAL H.T</b>	<b>100%</b>	<b>6 850 €</b>
<b>non assujettie à TVA</b>	/	/
<b>TOTAL MISSION</b>	<b>100%</b>	<b>6 850 €</b>

Monsieur le Maire propose donc de retenir MARINE RUFFIN pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer tout document contractuel avec Marine RUFFIN.

## Questions diverses :

**Route de Pra Vesqua :** La question a été posée de la présence persistante d'eau sur la route de Pra Vesqua, avec le risque associé en période de gel. Une solution a été proposée afin que le problème soit réglé avant l'hiver.

**SMICTOM :** Françoise PONS informe le Conseil qu'une demande va être adressée au SMICTOM pour la pose d'un container à verres à Praveyral. Dans ce cadre va être étudiée la possibilité de modifier le lieu de collecte pour limiter les nuisances olfactives.

Concomitamment, une demande pour le remplacement des collecteurs aériens par des containers semi-enterrés va être portée pour les deux points de collecte de La Chalp.

**Eclairage public :** Françoise PONS souhaite qu'une réflexion sur l'éclairage public soit menée, notamment au vu des difficultés énergétiques annoncées pour cet hiver. Contact va être pris avec le Syndicat d'éclairage public.

**Sécurisation des traversées de Praveyral et de La Chalp :** Monsieur le Maire informe que la pose des panneaux d'agglomération, effective depuis la mi-septembre, permet à la commune de prendre la main sur ce sujet de sécurisation des hameaux. La commune doit désormais valider les travaux à réaliser, au vu des propositions faites par le bureau d'Ingénierie territoriale du Département, afin de les envisager au printemps 2023.

**Deuxième tranche de la Route du Parpaillon :** La deuxième tranche de travaux sur la Route du Parpaillon, travaux initiés par le Conseil Général, est en cours.

Les dégâts causés par le passage de véhicule postérieurement à ces travaux seront repris par le Conseil Général.

**Demande de subvention de l'Ecole de St André d'Embrun :** Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil du courrier de l'Ecole de St André d'Embrun par lequel elle sollicite une subvention de 500 € pour un voyage scolaire à Marseille, dans le cadre d'un travail sur le thème de la Provence et plus particulièrement de Marcel Pagnol. Deux enfants de Crévoux sont concernés par ce voyage, dont le coût global s'élève à 10 289 € ; les membres du Conseil s'accordent pour demander des détails sur ce voyage (nombre d'enfants concernés, détail du budget...) afin d'ajuster le montant de la subvention qui peut être allouée.

**Présentation de l'activité PUMP TRACK :** Marie-Emmanuelle MARGARON présente l'activité de Pump Track, proposée cet été au Chef-Lieu, à l'initiative d'un particulier. Elle propose que la commune réfléchisse à l'installation d'un équipement de ce type au chef-lieu, village pauvre en animations estivales.

Monsieur le Maire souhaite obtenir des précisions sur la réglementation inhérente à ce type d'équipements.

**Accueil touristique :** Marie-Emmanuelle MARGARON souligne que CREVOUX a peu de visibilité touristique par rapport à l'Office de tourisme de Serre-Ponçon et souhaite que la commune réfléchisse à une embauche pour pallier ce manque. Des aides peuvent-elles être sollicitées ?

**Entretien des gîtes :** Monsieur le Maire fait part au Conseil du retour d'un vacancier ayant occupé un gîte communal sur la vétusté de la literie. Des consultations de prix vont être lancées. La réfection des

peintures et le changement des moquettes sont à envisager ; un premier gîte pourrait se faire pendant les périodes creuses.

**Fat Bike** : M. Benoît CHASTAN, représentant la SARL CAHSTAN SPORT, ouvre la discussion sur la possibilité d'ouvrir le domaine nordique à d'autres activités que le ski. M. le Maire indique qu'il n'est pas favorable à la pluriactivité sur le domaine nordique : l'espace contraint de la vallée et des différents couloirs avalancheux limite l'élargissement des pistes nécessaire à la pluriactivité.

**Organisation d'un festival de jazz** : M. Francis MONTROYA propose que la commune de Crévoux accueille un festival de jazz. Compte tenu du coût important de cette manifestation, une réflexion pourrait être engagée avec des communes voisines afin de porter ce projet.

**Pompiers volontaires** : le Conseil tient à remercier l'engagement des pompiers volontaires, soulignant que leur intervention est systématique lors d'incidents se déroulant sur notre territoire.